# Supplément familial de traitement. Enfant de plus de 20 ans. Enfant à charge (non)

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - Jurisprudence

Un enfant de plus de 20 ans ne peut être regardé comme un enfant à charge pour la détermination du droit au supplément familial de traitement des fonctionnaires (CE, 26 janvier 2021,

*M. A.*

, n° 433426).